

x

x

x

AFFAIRE N° 21. - Acquisition d'un terrain de 8 185 m<sup>2</sup> sis à la Montagne (Ruisseau Blanc), cadastré section CD n° 174, appartenant à Monsieur Simon Pierre ADAM, en vue d'une opération d'habitat très social.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La commune envisage l'acquisition d'un terrain nu de 8 185 m<sup>2</sup> cadastré section CD n° 174, sis à la Montagne (Ruisseau Blanc) à proximité de l'ancien terrain des Consorts FONTAINE JEAN-JEAN devenu communal.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de son propriétaire, M. Simon Pierre ADAM.

Après négociations, un accord est intervenu sur le prix de 105 000 Francs (soit moins de 13 Francs du mètre carré) compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Ce terrain situé en proche périphérie du centre aggloméré de la Montagne, dans une zone dont le Plan d'Occupation des Sols prévoit l'urbanisation prochaine, permettra l'implantation d'une opération d'habitat très social.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à en effectuer le paiement au prix de 105 000 Francs et à verser au notaire rédacteur de l'acte de vente les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du Budget Communal, et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ